

Responsabilité du fait d'autrui

Par **Floflo2**, le **30/03/2013** à **21:46**

Bonsoir,

je me permets de vous demander votre aide concernant la différence entre le terme fonction et le terme mission dans la responsabilité du commettant du fait du préposé.

Pourriez-vous m'éclairer sur cela s'il vous plaît ?